

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PRUGETTU DI COFINANZIAMENTU DI TRAVAGLI
DI U CUNSERVATORIU DI U LITURALE : SITU
DI U « PIANU DI L'ISULOTTU » - CUMUNA DI CENTURI

PROJET DE COFINANCEMENT DE TRAVAUX
DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL :
SITE DU « PLAN DE L'ILÔT » - COMMUNE DE CENTURI

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et/ou protégés, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral.

A ce titre, une convention cadre de gestion des espaces du Conservatoire a été signée entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire, en date du 2 octobre 2018 pour une période de 6 ans, reconductible expressément une fois.

Cette convention prévoit en son article 8 que la Collectivité de Corse peut participer au co-financement des études et des travaux d'aménagement entrepris par le Conservatoire du Littoral.

Dans ce contexte, il vous est proposé de vous prononcer sur la demande de financement relative à des travaux d'aménagement et de restauration écologique et paysagère du « Plan de l'îlot », sur la commune de Centuri.

Le Conservatoire du Littoral, déjà propriétaire de l'îlot Capense sur la commune, a fait récemment l'acquisition de la presqu'île qui lui fait face.

Cette plateforme, qui a subi de nombreuses dégradations depuis les années 1970, a fait l'objet d'un programme de réhabilitation en 2004 mené par l'ex-Département de la Haute-Corse. Néanmoins sa fréquentation reste très importante et continue d'impacter le site.

Dans l'objectif de préserver les paysages et les habitats les plus sensibles, ainsi que d'organiser l'accueil des visiteurs, tout en améliorant les équipements actuels vieillissants, le Conservatoire a mis au point un programme de travaux conséquent.

Le coût total de l'opération s'élève à 80 146 €, dont une participation à hauteur de 80 % est sollicitée auprès de la Collectivité, selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	80 146 €	100 %
Collectivité de Corse	64 117 €	80 %
Conservatoire du Littoral	16 030 €	20 %

Les crédits sont prévus au BP 2020, pour le programme 3216, chapitre 907, fonction 76, compte 204182, du budget de la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- De répondre favorablement à la demande formulée par le Conservatoire du Littoral en termes de participation au financement des travaux.
- D'approuver l'octroi d'un montant de 64 117€ au Conservatoire du Littoral.
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.